



Impossibilité de me rendre à un rappel à la loi

Par **tomtoma69**, le **08/04/2010** à **15:31**

Bonjour,rnrnJe suis convoqué pour un rappel à la loi le 20 avril au tribunal d'Orléans en raison de ma désertion de l'armée de terre en 2008.rnJe vie aujourd'hui à Lyon n'ayant vécu à Orléans que durant la période ou j'ai travaillé en tant que militaire.rnMa question est la suivante à savoir, que j'ai obtenu un CDI avant hier seulement le 6/04 donc étant donc dans l'impossibilité de demander un jour de congé et qu'il est stipulé sur la convocation : "votre présence est indispensable à la tenue de cette audience et qu'en cas d'[s]absence non justifiée[/s]..." .rnDonc comment faire pour justifier une absence? Ou du moins déplacer le jour de la convocation? Si c'est possible bien entendu.rnJe vous remercie d'ors et déjà de vos réponses et sinon au pire ou pourrais-je me renseigner efficacement.rnMerci.

Par **titi163**, le **08/04/2010** à **19:17**

Prenez contact avec le Procureur qui vous a convoqué ou son secrétariat.

Par **tomtoma69**, le **09/04/2010** à **13:38**

j'ai appelé la secrétaire du tribunal qui ma convoqué parce que je n'ai que ce numéro elle n'a pas su me renseigner ni me dire comment faire pour parler au procureur.

Par **frog**, le **09/04/2010** à **18:04**

Tu peux pas en causer avec ton employeur ? Si tu as déjà le CDI en poche, ils ne pourront pas te foutre à la porte pour si peu. Ca ne coûte rien d'essayer.rnrnEn attendant, rédige un courrier adresse au Proc en lui exposant ton problème d'indisponibilité aux dates indiquées en raison de ton emploi actuel. Demande-lui s'il est possible de repousser la date du rappel à la loi, voire de te le faire notifier par le Proc du ressort du tribunal de ton domicile actuel. Ca devrait te donner un petit délai supplémentaire.